



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Luxembourg, le 16.01.18

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

17 JAN. 2018

Monsieur  
Fernand ETGEN  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
LUXEMBOURG

**Objet:** Réponse commune de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État et de Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche à la question parlementaire N° 3515 de Monsieur le Député Franz FAYOT au sujet de la recherche sur les Luxembourgeois enrôlés de force.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n° 3515 du 11 décembre 2017 de Monsieur le Député Franz FAYOT.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier ministre

Ministre d'État

Réponse de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État, et de Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche à la question parlementaire N° 3515 de Monsieur le Député Franz Fayot au sujet de la recherche sur les Luxembourgeois enrôlés de force.

Nous avons l'honneur d'apporter les précisions suivantes en réponse à la question parlementaire n° 3515 de Monsieur le Député Franz Fayot :

La contribution de M. Mil Lorang, parue dans les colonnes du *Tageblatt* du 1<sup>er</sup> décembre 2017 sous le titre racoleur « *Als die Luxemburger Armee das Land verlassen musste – Wie Luxemburger in Osteuropa zu Teilnehmern am Judenmord wurden* » n'est pas une étude historique puisque cette présentation ne fait que résumer des faits et discussions autour du départ, le 4 décembre 1940, de la compagnie des volontaires luxembourgeois à Weimar (en lux. *Fräiwëllegekompagnie*) – qui n'était pas l'armée luxembourgeoise ni en droit, ni dans les faits. Le long article n'apporte rien de neuf par rapport aux publications des Browning, Goldhagen et Dostert des années 1980 à 2000, ni sur le sort peu enviable des plus de 400 soldats volontaires dont l'écrasante majorité ont connu les camps de concentration et les geôles nazis en raison de leur attitude patriotique et résistante, ni sur les crimes de l'unité de police 101 (*Reserve-Polizei-Bataillon*) dans laquelle avaient été affectés d'office 15 membres de l'ancienne compagnie des volontaires.

Nous tenons pour une évidence que la recherche scientifique doit continuer tant sur cette compagnie des volontaires, forte de 420 hommes, que sur les enrôlés forcés (plus de 12.000 garçons et filles luxembourgeois entre 1942 et 1944) et n'exclura bien sûr pas ceux qui s'étaient portés volontaires pour entrer dans la Wehrmacht ou même dans des compagnies SS. Nous ferons tout pour appuyer politiquement l'acquisition de copies d'archives y relatives et leur mise à disposition des chercheurs.

Nous tenons également à souligner que, selon l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, l'Université jouit de l'autonomie scientifique. L'histoire contemporaine du Luxembourg est considérée comme un des trois domaines thématiques prioritaires du centre interdisciplinaire « Institut d'Histoire du Temps Présent » (IHTP) auprès de l'Université du Luxembourg. L'IHTP dispose de moyens financiers substantiels de l'État, à savoir de 3,8 millions d'euros pour l'année 2017 et de plus de 5 millions d'euros par an pour les années 2018 à 2021 tel qu'arrêté dans le plan pluriannuel de l'Université pour les années 2018 à 2021.